

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-EM-354 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
556 000 \$ POUR LA RÉHABILITATION DES CONDUITES PLUVIALES SITUÉES SUR LA RUE
SAVARD ET LA RUE SAINT-JACQUES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 28 mars 2023, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2023-EM-354 décrétant une dépense et un emprunt de 556 000 \$ pour la réhabilitation des conduites pluviales situées sur la rue Savard et la rue Saint-Jacques.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 9 mai 2023.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 28 mars 2023 - Ville » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 mai 2023.

Anny Després, greffière adjointe